

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 42 (1913)

**Heft:** 15

  

**Rubrik:** Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

**Fribourg.** — Dans sa séance du 11 août, la commission cantonale des études a délivré des brevets de capacité pour l'enseignement primaire aux candidats dont les noms suivent : Diplômes de I<sup>er</sup> degré. — MM. Ernest Bourqui, de Murist; Louis Bugnon, de Cousset; Marcel Colloimb, de Portalban; Joseph Hulmann, de Saulcy (Jura bernois); Louis Miserez, de La Joux (Jura bernois); Louis Moullet, de Lovens; Louis Rey, de Granges-de-Vesin; Alfred Surchat, de Blessens; Joseph Wicht, de Senèdes; Pierre Wicht, de Senèdes; Jacob Aubert, de Salvagny; Alphonse Buchs, de Bellegarde; Jean Büttikofer, de Reiben (Berne); Félix Schneuwly, de Wünnewyl.

M<sup>lles</sup> Thérèse Binetti, de Casale-Litto (Italie); Cécile Bonnabry, de Montecheneix (France); Marguerite Carrard, d'Estavayer-le-Lac; Caroline Egger, de Dirlaret; Adrienne Flandin, de Chirens (France); Charlotte Galley, de Fribourg; Rosa Grandjean, de Morlon; Erna Haas, de Baar; Louise Hengartner, de Saint-Gall; Emma Magnin, de Hauteville; Sydonie Maillard, de Siviriez; Anna Meille, de Saint-Martin; Sara Pamingle, de Treyvaux; Yvonne Peyraud, de Bulle; Emérita Piccand, de Farvagny; Gertrude Pilloud, de Fribourg; Henriette Pugin, d'Echarlens; Philomène Pugin, d'Echarlens; Madeleine Remy, de Bulle; Emma Rossier, de Grandsivaz; Caroline Sterroz, de Fribourg; Gertrude Ulrich, de Rothenburg (Lucerne).

Diplôme de II<sup>me</sup> degré. — MM. Vincent Bise, de Murist; Henri Bovigny, d'Avry-devant-Pont; Henri Ecoffey, de Villars-sous-Mont; Arthur Vez, de Seiry; Vincent Vial, du Crêt; Ernest Gutknecht, de Chiètres; Franz Helfer, de Lourtens; Jean Klüng, de Kaltenbach (Thurgovie).

M<sup>lles</sup> Lucie Egger, de Matran; Rosa Rossier, de Saint-Martin.

Diplôme de III<sup>me</sup> degré. — MM. Jules Bacon, de Pleujouse (Jura bernois); Ludger Zosso, de Guin.

Des diplômes spéciaux pour l'enseignement des ouvrages manuels ont été en outre décernés à M<sup>lles</sup> Marie-Louise Bossel, de Fiaugères; Marie-Judith Menoud, de La Joux; Anna Wicky, d'Escholzmatt (Lucerne); Ginetta Prada, de Castel-San-Pietro (Italie).

*Société d'éducation.* — Dans sa séance du 25 juillet, le

comité de la Société fribourgeoise d'Education a constitué son bureau, pour l'année 1914, comme suit : Président : M. Bonfils, inspecteur, Estavayer-le-Lac ; vice-président : M. Perriard, inspecteur, Belfaux ; secrétaire-caissier : M. O. Ducry, instituteur, Fribourg.

*Conseil d'Etat.* (Séance du 30 août.) — Le Conseil accepte, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Gaston Castella de ses fonctions de professeur au Collège Saint-Michel. — Il nomme M<sup>lle</sup> Marie Dupasquier, à La Tour-de-Trême, institutrice aux écoles primaires de Bulle.

*Ecole de commerce.* — Ouvert il y a sept années avec quatorze élèves, cet établissement en compte aujourd'hui bien près d'une centaine, c'est-à-dire qu'il répond à un véritable besoin et qu'il est apprécié des familles dont plusieurs, après lui avoir confié l'ainée de leurs enfants, lui envoient successivement les plus jeunes. Une des raisons de ce succès nous paraît être le double caractère de l'Ecole : d'une part, on s'y applique à donner aux jeunes filles une solide et complète *instruction professionnelle*, les rendant capables de remplir un emploi commercial ou de gérer elles-mêmes plus tard une maison de commerce ; d'autre part, on veille à leur assurer *une culture générale étendue*, grâce, en particulier, à la collaboration de plusieurs professeurs de l'Université et du Collège Saint-Michel de Fribourg. Ajoutons qu'à la suite d'un examen, subi devant un jury nommé par le gouvernement cantonal et en présence du représentant du Département fédéral du Commerce, les élèves de 3<sup>me</sup> année peuvent obtenir le diplôme de baccalauréat ès sciences commerciales. A côté de l'Ecole se trouve un Internat dirigé par les Sœurs de Sainte-Ursule qui ont également la surveillance de la discipline à l'Ecole et y sont chargées de plusieurs branches d'enseignement. Ceci suffit à indiquer l'esprit profondément religieux de l'établissement qui s'applique à former de vraies chrétiennes. La situation pittoresque de l'établissement, ses locaux spacieux parfaitement exposés, baignés d'une lumière abondante et d'un air pur, assurent toutes les conditions désirables de salubrité et d'agrément. L'éducation physique y est très soignée : nourriture saine, abondante, plusieurs récréations par jour, promenade lorsque le temps le permet, on ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la santé des élèves et répondre à la juste sollicitude des parents. En cas de maladie, les soins les plus empressés et les plus assidus sont assurés ; le médecin est aussitôt appelé et la famille avertie. Toute demande d'admission doit faire connaître le nom, le prénom et l'âge de l'élève. L'Ecole comprend trois

années d'études. Pour entrer en 1<sup>re</sup> année, les élèves doivent être âgées de 15 ans et justifier d'au moins deux ans d'études secondaires. L'admission des nouvelles élèves en 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> années est prononcée à la suite d'un examen destiné à prouver qu'elles ont les connaissances requises pour suivre avec fruit la classe qu'elles veulent fréquenter. Les élèves que leur âge ou l'insuffisance de leurs connaissances empêchent d'entrer directement en 1<sup>re</sup> année peuvent suivre les cours de l'année préparatoire. Toutefois, elles doivent être âgées de 14 ans. L'année scolaire commence au début d'octobre et se termine dans les derniers jours de juillet. En outre, les cours sont interrompus du 24 décembre au 3 janvier, ainsi que pendant la quinzaine de Pâques. Pour l'envoi des programmes, contenant le plan des études, les conditions d'admission et le règlement intérieur de l'Ecole, ainsi que pour tous les renseignements concernant l'Internat, on peut s'adresser soit à la Direction de l'Ecole Supérieure et Cantonale de Commerce pour les jeunes filles, soit à l'Institut Sainte-Ursule, à Fribourg (Suisse).

*Cours normal de gymnastique pour filles (28 juillet-9 août 1913) à Payerne.* — Ce cours qui a compté 32 participantes et participants a été dirigé par MM. Hartmann, professeur de gymnastique à l'Ecole normale des jeunes filles de Lausanne, et Guinand, professeur à Locarno. La participation par cantons se répartit comme suit : Vaud 14, Berne 4, Genève 3, Tessin 3, Neuchâtel 2, Zurich 2, Fribourg 2, Grisons 1, Lucerne 1. Le programme d'étude comportait les exercices de gymnastique utiles à pratiquer dans les cours inférieurs et moyens des écoles de filles. La journée de travail comprenait 7 heures d'exercices tantôt dirigés par les directeurs de cours, tantôt par les participants eux-mêmes. Les participants fribourgeois étaient : M<sup>lle</sup> Lucy Perrier, maîtresse de gymnastique aux Ecoles primaires de Fribourg, et M. Alfred Brasey, instituteur à Estavayer-le-Lac. Il est regrettable que ces cours indispensables au perfectionnement de l'enseignement de la gymnastique scolaire ne soient pas suivis par un nombre plus considérable de maîtres et maîtresses d'école de notre canton. A. B.

---

## SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

---

Pour donner suite à la discussion intervenue lors de la réunion cantonale du 3 juillet dernier, le comité de la Société